

SCP « Jean-François CASTELLANI
et Marie-Pierre CORIAT – POLETTI, notaires associés »,
19 avenue Paul Doumer
20220- L'ILE ROUSSE (20220),
Tel : 04.95.60.05.92
Etude.castellani.coriatpoletti@notaires.fr

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE NESSA

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Marie-Pierre CORIAT -POLETTI, notaire à L'ILE ROUSSE - 20220- 19 Avenue Paul Doumer, le 13 juillet 2023,

Monsieur **PIERINI Adrien, Simon, François**, né à NESSA le 17 juin 1919 ;
Et Monsieur **PIERINI Bernard**, né à NESSA le 19 août 1925.

Ont été déclarées propriétaires des biens suivants :

DESIGNATION

COMMUNE DE NESSA (Haute Corse)

Une construction ancienne, cadastrée :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
B	105	FONTANELLA	BATI	00	00	50

Ayant fait l'objet :

-D'un état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Antoine POGGI, lors Notaire à BASTIA, en date du 16 Mai 1995, publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 04 août 1995, volume 1995P, n°4032.

-D'un modificatif à l'état descriptif de division établi par Maître Marie-Pierre CORIAT-POLETTI, Notaire à L'ILE ROUSSE, en date du 13 juillet 2023, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA.

Le lot suivant, savoir :

LOT NUMERO TROIS (3)

Un logement composé de :

Au rez-de-chaussée d'une cuisine et une salle de séjour,

Au premier étage deux chambres, une salle de bains, une salle d'eau et un WC,

Au deuxième étage deux chambres, une salle de bains et un WC.

Conformément à la loi 2017-28d du 06 mars 2017, il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Le notaire

Adresse mail de l'Etude : etude.castellani.coriatpoletti@notaires.fr
(ou doit être envoyé l'avis de réception)